Image not found or type unknown

Credits a la consommation

Par **tao62**, le **24/09/2014** à **13:03**

Bonjour,
je me permet de me tournez vers vous, car j'ai un gros problème.
J'ai contracter un crédit CETELEM en 1996 ou 1997 que je n'ai jamais remboursé dans sa totalité car j'avais eu de gros souci après cette époque.
Voila 1 ans (donc 2013), une femme très gentille de CREDIREC m'explique que sa société a racheter ma dette a CETELEM et me demande donc le remboursement avec arrangement si j'avais des difficulté, en s'appuyant sur un jugement exécutoire rendu en 2005.
Hors, je n'ai jamais eu ce fameux jugement entre mes mains et pour dire je ne savais même pas que j'avais étais condamné et quand je vais au tribunal de ma région ou le jugement c'est passé, ont me dit que c'est a cette organisme a demander ce formulaire et que c'était bizarre qu'il me le demander a moi.
Ne donnant pas suite a leurs menace, je reçois aujourd'hui (24/09/2014) une lettre de huissier de justice me mettant au courant qu'il avais était mandaté par cette société pour que je rembourse le crédit et que si je ne répondais pas a cette lettre (non recommandé et pas de mise en main propre), il mettrais en place une procédure d'exécution forcée.

Quelles sont mes recours et ou se trouve ce titre exécutoire ?

S'ils vous plait, aidez moi je ne sais plus quoi faire.
Merci

Par **domat**, le **24/09/2014** à **14:10**

bjr,
il faudra demander à l'huissier qu'il vous montre le titre exécutoire.
le greffe doit pouvoir vous dire si vous avez fait l'objet d'une procédure.
ce type de sociétés de recouvrement ou d'huissier agissant à titre amiable menace de le débiteur de faire une procédure devant un tribunal mais souvent ne le font pas soit parce que la somme est faible soit que la dette est prescrite.

cdt

Par **tao62**, le **24/09/2014** à **14:29**

bonjour domat,
je vais lui envoyé un courrier pour faire la demande et je ferais part de ma situation au faire et a mesure.

Merci,
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés